



DEL-2025-0042

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

OBJET :

DECLARATION DE
BIENS SOUMIS AU
DROIT DE
PREEMPTION

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 11 septembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M. BAUDRY M., Mme BARON A., M
BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme JOLIVET C., Mme
FONTENEAU C., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU
B., Mme HERBRETEAU M-A.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M, Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-
L, M DUGUE V., Mme LAMBERT B.,

POUVOIRS : M DUGUE V a donné pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE : M BOUCHEREAU F.

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 28 mars 2013,
décidant d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du territoire
communal.

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a
le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 11 juillet 2025

- E 1806 33 rue du vignoble 1985 m2

Appartenant à madame ALLANIC Sabrina
Parcelle située en zone Ub

Déclaration reçue en mairie le 6 août 2025

- E 2082 13 route de la tranchais 2933 m2

Appartenant à monsieur AUVINET Emmanuel
Parcelle située en zone Ui

Reçu en préfecture
de Nantes le

22 SEP. 2025

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.
Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE

Le

22 SEP. 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 22 SEP. 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait au jour, moi et an ci-dessus,

Le Maire,
Pascal EVIN

